

80km/h (18/09/2023)

> Le Contexte

- Rappeler que la mesure du 80km/h est une mesure qui a été proposée par le comité des experts du Conseil National de la Sécurité Routière (voir doc en annexe) et qu'elle a ensuite fait l'objet d'une instrumentalisation politique de certains élus, notamment ruraux.
- A ce jour une cinquantaine de départements ont maintenu le 80km/h sur la totalité de leurs réseaux. Seuls 5 départements ruraux ont instauré un retour à 90km/h sur la quasi-totalité de leur réseau. Pour les autres départements, le retour à 90km/h représente moins de 10% du réseau.

> Les arguments

- Depuis juillet 2018, la période de mise en œuvre de la mesure a permis à plusieurs organismes officiels d'évaluer l'impact bénéfique du 80km/h en matière de sécurité routière. (cf doc joint). Deux études référentes du CEREMA et de l'ONISR démontrent que le 80km/h a permis de sauver des vies. Par ailleurs, l'argument sur l'importance de la perte de temps a été très sérieusement remis en cause par l'une des études qui a démontré que cette perte était en moyenne d'une seconde par kilomètre parcouru.
- Nous observons, comme très souvent dans l'histoire de la sécurité routière, que la mesure du 80 km/h, au départ plutôt désapprouvée par la population, s'est globalement installée dans le registre de l'acceptabilité. Dans la globalité des départements qui ont opté pour l'application du 80km/h sur l'ensemble de leur réseau, les usagers de la route se sont adaptés et acceptent désormais majoritairement cette mesure.
- Outre le constat d'une perte de temps négligeable, cette acceptation est sans doute aussi nourrie par le fort enjeu de la transition écologique et énergétique. Prôner le retour à 90km/h revient à accepter d'augmenter la consommation d'énergies fossiles, la production de gaz à effet de serre et la pollution générés par les échappements. Rappelons que l'une des premières mesures prônée par la convention citoyenne sur le climat a porté sur la limitation de la vitesse maximale autorisée (VMA) sur autoroute à 110km/h, démontrant ainsi l'importance de l'impact de nos vitesses de déplacement sur le réchauffement climatique.
- Nous observons une perception extrêmement négative des usagers de la route sur l'hétérogénéité de l'application des VMA sur les réseaux départementaux.

L'application uniforme du 80km/h sur les critères précisés initialement en 2018 par l'État a le mérite de la clarté avec un impact certain sur le confort de conduite.